



**RENTREE 2018– 2019**

## **PRESENTATION GENERALE**

### **LES CURSUS**

#### **1. LE CURSUS TRADITIONNEL**

Le cursus traditionnel est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à 18 ans.

##### **L'éveil musical**

Pour les enfants à partir de 5 ans, l'éveil musical permet de sensibiliser au langage musical par le biais de jeux vocaux, petites chansons, petites percussions, activités d'expression corporelle et découvertes instrumentales.

##### **L'initiation musicale**

Pour les enfants de 6 à 8 ans, l'initiation musicale est une année de transition entre l'éveil et le 1er cycle de Formation Musicale où les enfants s'initient pas à pas à la lecture et à l'écriture musicale. A l'issue de cette année, ils feront un choix d'instrument qu'ils pratiqueront l'année suivante.

**Les cycles traditionnels** (voir le Cursus Traditionnel des Etudes annexé au règlement intérieur)

A partir de 7 – 8 ans, les enfants suivent 1h de cours de formation musicale en groupe, un cours instrumental individuel d'une demi-heure (ou 2 élèves par heure) et une activité de musique d'ensemble le cas échéant.

La formation musicale est obligatoire jusqu'à la fin du 2ème cycle.

Les instruments enseignés sont: la flûte traversière, le hautbois, la clarinette, le basson, le saxophone, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, l'euphonium, le tuba, le piano, la guitare, les percussions.

#### **2. LE PARCOURS PERSONNALISE**

Pour les adultes, l'inscription peut se faire Hors Cursus traditionnel.

Peuvent être choisis tous les cours d'instruments. Un cours de formation musicale d'une heure (programme selon la demande) pourra être créé à partir de 4 élèves.

# LES PRATIQUES COLLECTIVES

## Orchestre d'élèves

Pour les instrumentistes à vent ou percussion à partir de la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année d'instrument, l'orchestre des élèves permet une première approche vis à vis du travail d'orchestre et sert de tremplin idéal pour l'intégration future au sein de la Musique Municipale.

## Projet de classe ou petits ensembles

C'est l'apprentissage de la pratique de la musique d'ensemble en formation plus réduite.

## LES MODALITES D'INSCRIPTION ET DE COTISATION

Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur [www.mairie-gambsheim.fr](http://www.mairie-gambsheim.fr), rubrique Loisirs et Activités / Ecole Municipale de Musique, ou à demander à l'accueil de la mairie ou au 03.88.96.48.78 (M. Schnoering)

Ils pourront être retournés:

- par voie postale à la mairie de Gambsheim
- directement déposées à l'accueil de la mairie de Gambsheim
- scannés et envoyés par courriel à : [e.m.gambsheim@orange.fr](mailto:e.m.gambsheim@orange.fr)
- déposées lors de permanences :
  - **Permanence spéciale Inscriptions: jeudi 06 septembre 2018 de 17h à 20h, complexe sportif et culturel l'EcRhin, rue de la Dordogne**
  - **Permanence lors des Portes Ouvertes: samedi 08 septembre 2018 de 14h à 16h, complexe sportif et culturel l'EcRhin, rue de la Dordogne**

**Le début des cours est fixé au lundi 17 septembre 2018 à l'EcRhin (complexe sportif et culturel, rue de la Dordogne).**

La cotisation (voir tarifs 2018 – 2019) est à régler chaque trimestre à la trésorerie de Drusenheim après réception de la facture.

Tout désistement en cours d'année devra obligatoirement être signalé par écrit au Directeur.

Tout trimestre entamé est dû en entier.

Renseignements et consultation du règlement intérieur sur [www.mairie-gambsheim.fr](http://www.mairie-gambsheim.fr), rubrique Loisirs et Activités / Ecole Municipale de Musique.

## Renseignements complémentaires

Ecole Municipale de Musique de Gambsheim Mairie de Gambsheim 18, route du Rhin 67760 GAMBSHEIM Tél: 03.88.59.79.59
--

Direction: Richard SCHNOERING Tél: 03.88.96.48.78 Courriel: <a href="mailto:e.m.gambsheim@orange.fr">e.m.gambsheim@orange.fr</a>
--